



Extrait du Registre des Délibérations

## Délibération 2025-065

### Attribution d'une subvention forfaitaire aux associations Villemuriennes participants au projet de Street Art « Dans nos murs »

L'An deux mille vingt-cinq et le lundi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 septembre 2025.

#### Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUQUE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Pierrette BRINGUIER.

#### Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à Mme Christine POMMEREUL,  
Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA a donné pouvoir à M. Claude CAUSSE,  
M. Philippe VIGUIÉ a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHELOT,  
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER,  
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Philippe SANCHEZ,  
M. Farid MASMOUDI a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN.

#### Conseillers absents

M. Patrice BRAGAGNOLO  
Mme Louise MICHARD

#### Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 21 | Pouvoirs - 06 | Membres absents - 02

## Exposé

Dans le cadre de sa politique culturelle et de valorisation de l'espace urbain, la commune de Villemur-sur-Tarn a initié le projet « **Dans nos murs** », un projet artistique participatif visant à embellir les murs extérieurs du vélodrome municipal par la réalisation de fresques de street art.

Ce projet a pour objectif de favoriser la création artistique, l'appropriation de l'espace public par les habitants et la participation active des associations villemuriennes et des citoyens à la vie de la commune.

Plusieurs associations villemuriennes se sont portées volontaires pour participer à la réalisation de fresques murales dans ce cadre : AVH, ASPV, ASV AVIRON, ESPACE JEUNES, LES GRIMPETOUT, ASV SKI et SOIE ET COULEURS.

Afin de soutenir leur engagement bénévole et contribuer aux frais occasionnés (achat de peinture, matériel, etc.), la commune propose d'attribuer à chaque association participante une **subvention forfaitaire d'un montant de 50 euros** sous réserve de sa participation effective, c'est-à-dire d'une fresque réalisée en entier.

## Décision

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **D'approuver** l'attribution d'une subvention forfaitaire de 50 euros à chaque association participant au projet « Dans nos murs » ;
- **D'autoriser** le versement de ces subventions aux associations AVH, ASPV, ASV AVIRON, ESPACE JEUNES, LES GRIMPETOUT, ASV SKI et SOIE ET COULEURS ainsi qu'à toute autre association villemurienne officiellement engagée dans le projet qui irait jusqu'au bout de la réalisation de sa fresque, dans la limite du montant total prévu au budget ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

## Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 24 | Contre – 00 | Abstention – 03

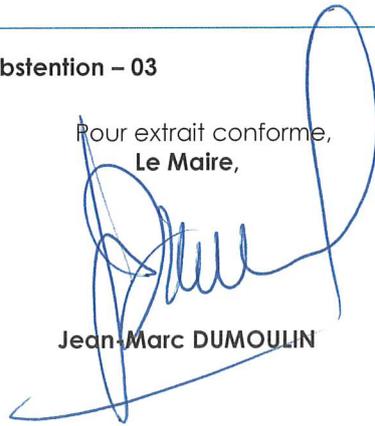
La Secrétaire de séance,



Florence DELTORT



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Marc DUMOULIN